



Direction
Territoriale
Rhône
Saône



Comité Local de Santé de Sécurité et des Conditions de Travail

24 AVRIL 2023

Administration :

O. Norotte
B. Vidal
C. Wendling

Invités:

D. Dieudonné

Bureau Sécurité Prévention :

L. Mekaoui
T. Blazy

UNSA :

A. Anstett
R. Blasinski

CFDT

E. Vuillier	Y. Charrière
C. Lamalle	L. Magnin
C. Bovis	L. Lodolo
M. Gomez	V. Zurbach

FO :

Absents

Ordre du jour

- 1 Installation du CLSSCT et examen du règlement intérieur.
- 2 Approbation du compte-rendu du CHSCTL du 22 novembre 2022 et suivi des mesures prises
- 3 Présentation du rapport de l'inspection santé sécurité au travail de la DTRS
- 4 Bilan de l'accidentologie 2022 et bilan de l'accidentologie du premier trimestre 2023
- 5 Bilan de la médecine de prévention et de la couverture médicale 2022
- 6 Bilan de la formation santé sécurité au travail 2022
- 7 Bilan du budget 2022
- 8 Projet du programme de prévention local 2023
- 9 Point d'étape sur la mise à jour du DUERP
- 10 Questions diverses

Début de la séance :

En préambule, la **CFDT** lit une déclaration préalable (jointe à ce CR).
Le secrétariat de séance sera assuré par **Éric Vuillier CFDT**



Installation du CLSSCT et examen du règlement intérieur :

Le point est reporté car le règlement intérieur doit être examiné en premier lieu au CSAL.
Par rapport au délai et aux différentes contraintes : *passage CSAL puis CLSSCT puis CSAL*, le secrétaire du CLSSCT ne pourra donc pas être élu avant la fin de l'année. Il s'agit là d'une réelle problématique en matière d'interlocuteur identifié afin de représenter les personnels.
La **CFDT** demande s'il est possible de désigner un interlocuteur provisoire. Tous les membres des organisations syndicales présentes sont d'accord pour cette désignation. **Éric VUILLIER** est donc désigné interlocuteur provisoire.
L'interlocuteur provisoire pourra effectuer les mêmes missions que le secrétaire comme les visites de sécurité par exemple.



Approbation du compte-rendu du CHSCTL du 22 novembre 2022 et suivi des mesures prises :

La **CFDT** et l'**UNSA** ne se prononcent pas car il ne s'agit pas de la même instance et les organisations syndicales présentes n'étaient pas les mêmes.

Concernant le suivi des mesures prises, elles ont été regroupées par thèmes :

- la mise à jour du DUERP
- la lutte contre les RPS
- les visites du secrétaire CLSSCT
- le bilan des heures écrêtées
- la lutte contre les addictions
- la sensibilisation aux TMS
- la sensibilisation à la rédaction des plans de prévention
- la nouvelle réglementation des permis bateau
- la pénibilité au travail liée au chantier de faucardage des plantes exotiques envahissantes.

La **CFDT** alerte sur l'urgence de réactiver les Groupes de Travail RPS.

Un grand nombre d'encadrants, environ 80%, ont été formé, un rattrapage aura lieu cette année. La formation a été étendue aux agents, de manière non obligatoire, mais, à ce jour, très peu s'inscrivent.

La **CFDT** demande également plus de clarté sur les échéances du suivi de ces mesures, le terme « en cours » reste trop flou.





Présentation du rapport de l'inspection santé sécurité au travail de la DTRS :

La présentation est faite par Didier Dieudonné ISST.

Ce rapport de 88 pages est basé sur divers thèmes d'études :

- Politique de prévention et pilotage en Santé et Sécurité au Travail **(10 recommandations)**
- Implication en matière de Santé et Sécurité au Travail **(3 recommandations)**
- Evaluation des risques professionnels **(4 recommandations)**
- Analyse et suivi des accidents du Travail et Maladies Professionnelles **(2 recommandations)**
- Conception du travail et des transformations **(4 recommandations)**
- Conduite et maîtrise des activités **(14 recommandations)**
- Formation et compétences **(8 recommandations)**
- Démarches ou réflexions particulières (rôle CEE et ses évolutions) **(1 recommandation)**
- La prévention des risques professionnels **(28 recommandations)**
- Caractérisation du niveau de maîtrise des activités SST à la DTRS

Les visites des différents sites ont eu lieu de septembre 2021 à juin 2022.

Il découle 74 recommandations de ce rapport.



Bilan de l'accidentologie 2022 et bilan de l'accidentologie du premier trimestre 2023 :

La **CFDT** demande à ce que soit réalisée une analyse par rapport aux années antérieures et la typologie d'accident afin de mieux se rendre compte de la progression en matière de prévention. Deux analyses d'accidents vont être menées afin d'établir un arbre des causes. Cela sera effectué avec des membres volontaires du CLSSCT.





Bilan de la médecine de prévention et de la couverture médicale 2022 :

Des bilans ont été rendus par les différents organismes.

La **CFDT** souligne le fait qu'un seul rapport fait une analyse qualitative, les autres ne font qu'une analyse quantitative.

Il est à noter que les secteurs de Chalon et Macon n'ont plus de couverture médicale car le CDG 71 a révoqué la convention. La question se pose pour l'injection des vaccins leptospirose qui sont en attente dans un réfrigérateur au centre de Seurre.

La Direction cherche une solution à ce problème. Il est évoqué la possibilité de peut-être passer via un médecin agréé.



Bilan de la formation santé sécurité au travail 2022 :

Les formations majoritaires sont les ACES.

Il y a une volonté de simplification des formations tronçonnage afin de les adapter à nos besoins sur les chantiers. Au vu des retours d'expériences des autres DT de VNF, il faudrait développer les formations internes.

La **CFDT** fait remarquer qu'il faudrait avoir une réflexion pour inclure les temps de formation dans le temps de travail car aujourd'hui, la charge de travail des personnels ne leur permet pas de suivre des formations sans se retrouver en limite de charge. C'est un sujet qu'elle porte également au niveau central de VNF.



Bilan du budget 2022 :

Ce budget a été consacré aux contrôles réglementaires, aux formations continues du personnel, aux vêtements de travail, aux EPI et EPC, aux fournitures hygiène / sécurité et produits COVID ainsi qu'aux diagnostics avant travaux amiante et plomb.

Pour cette année 2023, le budget est de 325 000 euros. La répartition se fera quasiment à l'identique. L'accent sera cependant mis sur les formations, notamment RPS et gestes/postures (prévention des TMS).

La **CFDT** demande s'il est possible de faire un questionnaire retour, pour les agents, concernant les vêtements de travail même si les diverses remarques sont tout de même remontées via les CLSP tant sur la qualité que sur la quantité. Des problèmes de taille sont également récurrents.



Projet du programme de prévention local 2023 :

Plusieurs actions sont en cours :

Il faut analyser les accidents les plus significatifs par le biais de l'arbre des causes.

Il est prévu de déployer le nouveau logiciel GASPER pour l'évaluation des risques professionnels.

Il faut assurer la continuité de la procédure de gestion du suivi médical post-professionnel des agents exposés à un risque (plomb).

Il faut mettre en place des formations de prévention liés aux TMS ainsi que des formations de prévention liées aux risques routiers.

Concernant la SST, il faut renforcer la prévention de proximité, maîtriser le risque chimique et assurer une prévention du risque incendie.

Et il faut sensibiliser les encadrants et les agents aux RPS.

La **CFDT** fait remarquer que tous ces projets ne pourront pas être réalisés faute de budgets !

Un programme de prévention doit être établi en fonction des moyens. De plus, il faut inclure ce temps de prévention dans le temps de travail car il devient difficile de réaliser les missions et dégager du temps pour ces formations.



Point d'étape sur la mise à jour du DUERP :

Un modèle de fiche d'activité est présenté. Cette fiche est réalisée sur la base d'une famille d'emplois comprenant les mesures organisationnelles, les mesures techniques et les mesures humaines.

Il reste à saisir toutes les fiches dans le logiciel. L'objectif étant de finaliser le projet avant la fin de l'année.



Questions diverses :

Pas de questions.

VOS REPRÉSENTANTS CFDT